

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 11

Artikel: Les professions libérales changent de physionomie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les professions libérales changent de physionomie

sous l'influence du Marché commun

34

L'activité de caractère intellectuel des professions libérales se trouvait autrefois principalement au service de personnes physiques. Elle relevait d'un certain détachement, ou, pour ainsi dire, d'une certaine «noblesse», qui interdisait au professionnel de s'engager trop directement dans les affaires de la société et notamment de jouer un rôle marqué dans le domaine économique.

Ce détachement apparaissait comme une garantie de moralité et d'impartialité. Le professionnel libéral devait rester au-dessus des problèmes, afin de pouvoir jouer en toute honnêteté, sans arrière-pensées, sans calcul, son rôle d'arbitre, d'aide, de conseil, afin qu'on puisse lui accorder une confiance totale et que les individus n'hésitent pas à lui confier leurs problèmes les plus délicats, les plus gênants, les plus personnels.

Une minorité influente

Cela ne signifie pas que les professions libérales ne jouaient hier aucun rôle économique, bien au contraire. Elles constituaient déjà, et constituent toujours, une élite à laquelle on accepte de se confier, de se référer et dont on suit les conseils. Ainsi les professions libérales ont-elles toujours tenu ce rôle de consultants et de conseils de l'ensemble de la population, qui fait que leur place dans notre société est beaucoup plus importante que ne le laissent supposer leurs effectifs; elles constituent une minorité influente dont le rôle est déterminant sur l'évolution de la société et sur le développement de l'économie. Ce rôle économique se situait «au second degré»; il n'était pas direct, il intervenait par «répercussion». Aujourd'hui, au contraire, les professions libérales souhaitent s'insérer très directement dans le contexte économique. Cela suppose dans leurs structures et dans leur psychologie une évolution qui doit respecter ce qu'il y a de permanent dans la façon dont elles conçoivent leur tâche et leur mission.

Le trait dominant de notre société est sans conteste sa complexité croissante. Complexité des relations sociales et des activités économiques entraînant l'apparition de multiples problèmes: fiscaux, médicaux, juridiques. Complexité aussi des techniques qui, pour libérer l'homme sur des contraintes de la matière, doivent être assimilées, dominées et synthétisées par des spécialistes.

Les professions libérales, intermédiaires entre l'homme et son environnement, sont ces spécialistes au service de l'individu qui ont pour rôle de plier la complexité et la technique à ses fins. Elles doivent donc, en fonction de

leur rôle permanent, adapter les services qu'elles rendent aux conditions modernes.

Le développement de la productivité

Cette réorganisation de l'activité libérale est illustrée par trois phénomènes récents.

D'une part, les professions libérales doivent être considérées comme des entreprises. Bien entendu, le caractère essentiellement personnel du service rendu par le professionnel subsiste, mais on essaie de mieux définir les tenants et les aboutissants de ce service, de le rendre plus efficace, plus rapide, et moins coûteux, par l'organisation rationnelle de l'activité, par le recours aux méthodes les plus modernes de la gestion et de l'organisation.

D'autre part ces professions réalisent de multiples efforts tendant à développer leur productivité: par l'augmentation de la quantité de travail produit, et surtout par l'amélioration de la qualité de ce travail. Ce dernier aspect est particulièrement important.

Il est en effet apparu que la productivité des entreprises industrielles et commerciales est souvent limitée par la productivité des professions libérales.

Les regroupements

Enfin, troisième manifestation d'une évolution d'ensemble, les professionnels libéraux, toujours dans le souci de l'efficacité, d'une meilleure qualification et d'une rapidité accrue entreprennent de se grouper soit en mettant en commun leurs moyens, soit en constituant des sociétés civiles professionnelles, ainsi qu'une loi récemment votée en France va leur en donner la faculté. Ces groupements permettent une rationalisation encore accrue dans l'exploitation de l'entreprise libérale et dans l'utilisation des moyens matériels et des compétences et des talents humains. Ils évitent que pour un problème unique, mais complexe et aux multiples facettes, le client doive s'adresser à une succession des cabinets ou d'études au sein de professions différentes, ce qui ralentit la solution.

En France, par exemple, les professions libérales ont forgé leur union autour d'une même conception de leur activité. Elles agissent après concertation et en coopération et coordonnent, au sein de l'Union nationale des professions libérales, leurs études et leurs actions pour s'adapter au monde moderne. Les professions libérales entendent être reconnues par les milieux économiques et veulent être représentées au sein des organismes, insti-

tutions et commissions officiels, publics et para-publics, à l'échelon français comme à l'échelon européen. Elles souhaitent ainsi, non seulement ne plus être tenues pour «quantité négligeable», mais encore être associées par les pouvoirs publics à la préparation des décisions et des textes législatifs ou réglementaires.

Afin d'y parvenir, elles soulignent l'importance de leur rôle dans la vie économique et sociale nationale et européenne. En agissant ainsi, ce n'est pas seulement leur intérêt qu'elles défendent, mais celui de la société tout entière, car loin de grever l'économie d'être un élément lourd et improductif, elles favorisent le développement et constituent un facteur d'allègement du processus économique.

Les professions libérales constituent un exemple singulièrement frappant de l'interdépendance entre l'économie et le social, qui est un des traits marquants de notre époque.

L'exemple des architectes

Voici quelques exemples qui attestent de l'insertion générale des professions libérales dans la vie économique.

L'explosion démographique et le phénomène d'urbanisation font de la construction un des problèmes fondamentaux de notre temps. Architectes, ingénieurs-conseils, métreurs-vérificateurs, géomètres-experts; autant de professions libérales impliquées dans cette tâche immense qui présente deux aspects;

- d'abord construire suffisamment et à des prix raisonnables pour répondre aux besoins qui s'expriment, et donc être au fait des dernières techniques, promouvoir ces techniques, les inventer même; à la limite, c'est l'industrialisation de la construction;

- ensuite – et ce n'est pas l'aspect le moins important – savoir organiser l'espace afin de créer le cadre de vie le meilleur, adapté aux désirs des hommes, assurant leur épanouissement et respectant leur liberté.

M. Mikol, secrétaire général de la Confédération générale des architectes français, déclarait récemment: «Les professions libérales du bâtiment, par essence même, sont vouées à la recherche. Le métier d'architecte n'est-il pas par ses recherches continuelles de transcender la matière, d'adapter les techniques et les matériaux aux fonctions des hommes et aux espaces dans lesquels ils évoluent?» C'est cette même idée que l'on trouve dans le rapport de la Commission de productivité du V^e plan où il est sou-

ligné que la productivité ne concerne pas le seul «producteur». «Elle concerne en réalité l'homme, quel qu'il soit, sa formation, sa vie dans la cité, car l'homme ne sera véritablement productif que s'il mène une vie qui lui permet de l'être. C'est reposer à travers l'homme le problème de l'urbanisation, des équipements collectifs, de l'habitat.»

De nombreux autres exemples du même ordre peuvent être évoqués. Les conseillers indépendants montrent combien les professions libérales savent adapter leurs services à l'évolution économique et sociale. De nombreuses professions se sont ainsi créées et se développent à mesure que progresse la vie économique: conseillers juridiques, économiques, fiscaux, sociaux, conseillers en relations publiques, en organisation, etc. Ils sont écoutés parce qu'ils sont extérieurs à l'entreprise.

Restant indépendants, ils ont une vue nette et neuve des problèmes et ils peuvent faire bénéficier chaque entreprise de l'expérience qu'ils acquièrent dans les autres établissements.

Le rôle des médecins

Les médecins, en prodiguant des soins et en répandant la prévention, soignent d'abord la personne humaine, mais aussi «l'homo economicus», l'homme au travail. En soignant les maladies nouvelles des temps modernes dues aux responsabilités accrues, au rythme accéléré de la vie et du travail, à l'angoisse du retard et de l'échec dans un monde qui va de plus en plus vite et reste sans pitié pour les vaincus, ils participent efficacement à la lutte contre l'absentéisme et à la productivité de l'entreprise.

En outre, puisqu'ils sont ordonnateurs des dépenses de la sécurité sociale, les médecins jouent un rôle déterminant dans la vie économique et sociale à l'échelon national. Il faut ainsi, d'une part, qu'ils connaissent les rouages de la sécurité sociale et qu'ils se préparent, durant leur formation, à cet aspect économique de leur activité, et, d'autre part, qu'en retour, les responsables des organismes de sécurité sociale soient informés sur le caractère spécifique de l'acte médical, sur son aspect humain, et n'hésitent pas à accepter les dépenses qui résultent de l'exigence d'indépendance du médecin. Un échange réciproque d'information, de compréhension et de coopération doit ainsi s'établir entre le médecin et la collectivité, du fait de l'importance nouvelle du rôle économique joué par le médecin.

Du prétoire à l'entreprise

Les avocats, passés du prétoire à l'entreprise, pour lesquels la plaidoirie est devenue une faible part de leur intervention dans la société et dans l'économie, ont pour rôle principal d'éviter les litiges et les procès, de conseiller dans les options juridiques, qui deviennent des problèmes quotidiens, sur le plan privé comme dans la vie des affaires, de créer des sociétés, d'élaborer des assemblées générales, de mettre en œuvre cessions de brevets ou concessions de licence, etc.

Les psychologues, enfin, interviennent aujourd'hui dans la vie économique, surtout par l'intermédiaire de cabinet ou d'études. Ils se préoccupent de rechercher et de sélectionner le personnel des entreprises industrielles et commerciales, généralement les plus grandes.

Leur intervention est toujours extrêmement délicate, car ils doivent porter des jugements de valeur sur des hommes, et il n'est pas encore prouvé qu'on puisse juger un homme par des critères techniques ou scientifiques par trop rigides. Il semble donc souhaitable que cette profession nouvelle établisse une déontologie.

Les conséquences du droit d'établissement

Quels problèmes pose aux professions libérales la réalisation du Marché commun? Quelles nouvelles interventions ces professions vont-elles devoir entreprendre pour s'adapter à un ensemble géographique et économique nouveau?

«Les restrictions à la liberté d'établissement des ressortissants d'un Etat membre dans le territoire d'un autre Etat membre sont pratiquement supprimées au cours de la période de transition», lit-on dans l'article 52 du Traité de Rome.

Ainsi que Pierre Collet le soulignait ici même: «Ce qu'une lente évolution historique aidée par deux révolutions – la révolution de 1789 et la révolution industrielle – a réussi à l'échelle de la France, les institutions européennes sont en train de le réaliser en des délais record à l'échelle du Marché commun. Demain – c'est-à-dire avant 1970 – l'architecte de Milan pourra construire les cités ouvrières d'Anvers, le pharmacien d'Essen ouvrir son officine au cœur de la Provence s'il préfère le soleil et le chant des cigales aux lourdes fumées de la Ruhr et le vétérinaire sicilien soigner les vaches noires et blanches qui peuplent les campagnes néerlandaises.»

Toute discrimination doit donc être écartée, tous les

professionnels «nationaux» ou migrants doivent se trouver sur un pied d'égalité complète.

Ainsi, la coordination nécessaire à la réalisation du droit d'établissement entraînera-t-elle pour elle-même d'importantes conséquences économiques, en particulier du fait de la modification des législations et des structures professionnelles de cette liberté d'établissement.

Comment sera utilisée la liberté d'établissement? Il est encore à l'heure actuelle fort difficile de le prévoir. On peut simplement estimer:

- d'une part, que les professions libérales suivront les entreprises qui sont devenues leurs principaux clients; leur déplacement sera donc en partie lié à la nouvelle structuration économique de l'ensemble européen;
- d'autre part, que seules accepteront de courir le risque d'un déplacement les professions libérales les mieux équipées (au niveau de l'entreprise libérale: associations, bureaux et succursales à l'étranger; au niveau professionnel: services communs, efficaces et bien organisés).

Il faut ajouter que, à l'échelon national, les législations concernant le crédit et la prévoyance sociale, notamment, interviendront comme un facteur déterminant.

Les problèmes à résoudre

Les problèmes à résoudre sont nombreux et complexes. On évoquera, ici, ceux qui revêtent un caractère et des conséquences économiques plus nettement marqués.

En matière de reconnaissance mutuelle des diplômes, les décisions qu'adoptera le Conseil des ministres de la Communauté auront des conséquences économiques importantes. Dans la mesure où ces décisions entraîneraient, pour certains pays, des exigences de formation plus sévères qu'actuellement, on en voit les conséquences sur les budgets de l'éducation nationale de ces Etats. Mais c'est surtout là où des diplômes reconnus équivalents que des conséquences économiques vont apparaître, par les droits que les porteurs de ces diplômes vont acquérir à des rémunérations en rapport avec leur formation.

En matière de coordination des conditions d'exercice, plusieurs décisions auront des conséquences économiques importantes. C'est ainsi, par exemple, qu'il faudra arriver à une coordination:

- concernant le cumul, dans certains pays, des activités d'architecte et d'entrepreneur, cumul qui présente

d'importants avantages économiques et dont l'interdiction éventuelle étendue à la Communauté serait lourde de conséquences;

- concernant le niveau de formation lié aux besoins économiques de la Communauté et de rémunération des ingénieurs ou des médecins;
- concernant les domaines de compétence des avocats et l'étendue de leur rôle (notons du reste, à cet égard, le souhait des avocats français et de l'Association juridique unique dont la fonction se rapprocherait de ce qu'elle est dans les autres pays de la Communauté et notamment en Allemagne), etc.

Un indispensable effort de modernisation

Quelles conséquences cette réorganisation aura-t-elle? Elle se traduira, bien sûr, par une concurrence accrue, une grande confrontation dans le secteur des professions libérales comme dans les autres secteurs de l'économie où les moins bons disparaîtront et où les meilleurs se développeront. C'est dire que l'effort de modernisation et d'adaptation doit être mis en œuvre dès aujourd'hui. Sinon le choc sera brutal et trop fort pour être supportable. Il s'agit donc pour les professions libérales d'accentuer un mouvement qu'elles ont déjà entrepris avec foi et dynamisme, en s'équipant, en développant leur productivité, en organisant leurs entreprises, en s'attachant à rendre un service toujours plus qualifié et mieux adapté.

Cette nécessité s'impose à tous, il faut à nouveau le signaler, même aux professionnels qui pensent ne pas avoir à craindre les conséquences de la liberté d'établissement: la coordination des législations, quoi qu'il en soit, va modifier la physionomie de leur profession, ses conditions et, peut-être, ses modalités d'exercice.

Il faut souligner un dernier point particulièrement important du point de vue économique: les conditions économiques de l'exercice des professions libérales, principalement les honoraires, les impôts et les avantages de la sécurité sociale.

Faut-il considérer que de telles conditions doivent également être «coordonnées» pour une application correcte de la liberté d'établissement? Il ne le semble pas. Une telle coordination ou harmonisation est certes hautement souhaitable.

Elle doit être une conséquence à plus long terme de la réalisation du Marché commun lui-même. On ne peut pas

exclure l'hypothèse de divergences importantes dans ces conditions économiques, créant entre les «Six» des situations de distorsion sérieuses et qui appelleraient alors la mise en œuvre de mesures de sauvegarde.

L'indépendant dans l'économie européenne

Il faut donc réaliser une nouvelle mutation afin d'adapter l'esprit libéral à un cadre, à des dimensions, à des besoins et à des problèmes nouveaux.

Compte tenu de la permanence du rôle social des professions libérales et de l'importance sans cesse accrue de leur rôle économique, l'avenir des professions libérales et de la notion d'indépendance et de responsabilité qu'elles incarnent paraît assuré.

Mais rien ne se fait sans efforts. Les professions libérales doivent entreprendre puisqu'elles sont assurées de réussir. S'adapter, ce qui ne signifie ni abandonner, ni disparaître, mais renaître en un nouvel essor. Mener les études de démographie professionnelle, notamment, qui leur permettront de mieux prendre conscience de leur rôle et des domaines ou des lieux où elles sont nécessaires.

Ainsi pourront-elles respecter véritablement la tradition qui est la leur, sauvegarder leur indépendance, c'est-à-dire continuer à défendre l'homme et à assurer le respect des valeurs qu'il honore. «La Journée du Bâtiment.»